

## Programme relatif aux Avoirs des Victimes de l'Holocauste (HVAP)/ Banques Suisses

---

En 1996 et 1997, de nombreuses actions furent intentées devant la Justice des Etats Unis contre plusieurs Banques suisses en nom et place des « victimes de la Persécution nazi ». Ces cas réclamaient le déblocage des avoirs de comptes inactifs appartenant aux victimes de l'Holocauste. Les plaignants alléguaient que certaines banques retenaient et dissimulaient ces avoirs après avoir collaboré et aidé le Régime nazi en acceptant et en blanchissant illégalement les bénéfices et économies issus du travail des esclaves.

En Août 1998, les parties ont trouvé une issue à ces réclamations en trouvant un accord pour 1.25 milliards de dollars, signé en janvier 1999.

L'OIM a établi le Programme relatif aux Avoirs des Victimes de l'Holocauste (HVAP – Banques Suisses) à la demande du Fonds d'indemnisation des Banques suisses. L'objectif du Programme était de traiter les demandes et procéder à l'indemnisation des survivants de l'Holocauste membres de groupes ciblés et reconnus dans aucun autre programme de réparation, ainsi que les travailleurs forcés et esclaves pour des entreprises suisses sous l'ère nazi.

En atteignant les groupes particulièrement vulnérables qui souffraient d'un stigma social, d'une exclusion sociale telle que celle dont ont souffert les Communautés Rom, les homosexuels, les témoins de Jéhovah,

les personnes handicapées, était un grand défi. Afin d'atteindre les victimes (et potentiels demandeurs), l'OIM a conceptualisé une stratégie de communication et a établi des modèles collaboratifs et de coordination avec différentes personnes et entités assurant la représentation.

L'OIM reçu 58,272 demandes dans plus de 11 langues. L'Organisation a finalement fourni une indemnisation s'élevant à un total de 32,273,115 dollars.

Sous le programme HVAP, l'OIM a traité les demandes et émis des paiements à trois sortes de demandeurs :

**Les travailleurs forcés – Classe I :** victimes non-Juives ou cibles de persécution nazi (Rom, Témoins de Jéhovah, personnes handicapées, homosexuels) ayant été travailleurs forcés ou esclaves pour des entités privées susceptibles d'avoir fait transiter leurs profits par le biais de banques suisses (près de 40,630 demandes).

**Les travailleurs forces – Classe II :** personnes ayant été travailleurs esclaves pour une banque suisse ou pour le compte d'une filiale allemande appartenant à entité suisse, partie à l'Accord des Banques Suisses (près de 16,474 demandes).



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation internationale pour les migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

**Classe des Réfugiés** : Rom<sup>1</sup>, Témoins de Jéhovah, homosexuels, personnes handicapées ayant cherché à rejoindre la Suisse afin d'échapper à la persécution nazi et se virent refuser leur entrée sur le territoire ou bien, après y avoir accédé, furent déportés, détenus, abusés ou maltraités (près de 1,169 demandes).

Le HVAP fut clôturé en 2006. **Merci de bien vouloir remarquer que l'OIM n'est plus en mesure d'accepter aucune demande, n'émettre aucun cheque ni aucun nouveau paiement aux bénéficiaires.**

Pour de plus amples informations, merci de contacter [iomrp@iom.int](mailto:iomrp@iom.int).

---

<sup>1</sup> Le terme Rom s'utilise ici pour se référer aux personnes se décrivant elles-mêmes comme Rom, Gitans, Voyageurs, Manouches, Sinti et autres groupes perçus comme "Gitans". L'utilisation du terme « Rom » n'a pas pour intention de diminuer l'immense diversité existant au sein de ces communautés ou bien de promouvoir des stéréotypes.



---

IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation internationale pour les migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones